

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 04 Septembre, à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : DUBOIS Jean-Louis, Maire.

Date de convocation : 28/08/2023

Présents : Mrs DUBOIS, LOCHARD, Mme BERNIER, Mrs PEJOU, GORY, DEFORGE, Mmes LORNAC, FILIATRE, Mr MACARY, Mme LABONNE, Mr TARRADE, HERMANN.

Absente excusée: Mmes BLANCHER, LEMEINGRE.

Absents : Mme REIX-PEYTOUR.

Mme BLANCHER a donné son pouvoir à Mr DUBOIS.

Mme LEMEINGRE a donné son pouvoir à Mr GORY.

Monsieur DEFORGE Aimé a été élu secrétaire de séance.

Monsieur DUBOIS, Maire, constate que le quorum est atteint.

-1-

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT

Le Procès-verbal de la réunion du 03/07/2023 est approuvé à l'unanimité.

-2-

DÉCISIONS DU MAIRE – POUR INFORMATION

Décision N°2023-023 du 04/07/2023

Objet : Achat Harnais de Sécurité

La Commune envisage l'achat d'harnais de sécurité pour les services techniques. Il a été procédé à la signature de devis avec l'entreprise DEFIMAT 87260 Pierre – Buffière pour un montant de 181.00 € HT.

Décision N°2023-024 du 05/07/2023

Objet : Avenant -Contrat Site Internet

Dans le cadre du contrat pour le site internet, Centre France nous a fait parvenir un avenant suite à la hausse des matières premières et de l'énergie et à l'augmentation du prix de l'hébergement.

Il a été procédé à la signature du devis avec Centre France Abonnements 63056 Clermont Ferrand pour un montant de 468.00 € HT/an au lieu de 288 € HT/an.

Décision n°2023-025 du 06/07/2023

Objet : Achat potelets – Place Donnet

La Commune envisage l'achat de potelets pour installer sur le parvis de la Place Donnet.

Il a été procédé à la signature du devis avec l'entreprise DEMUSSI 87220 Feytiat pour un montant de 535 € HT.

Décision n°2023-026 du 10/07/2023

Objet : Transport Tracteur

La Commune doit faire appel à un transporteur pour amener le tracteur Deutz à St Médard d'Excideuil au Garage GINESTIE.

Il a été procédé à la signature du devis avec l'entreprise NSO Assistance 87380 St Germain les Belles pour un montant de 600 € HT.

Décision n°2023-027 du 12/07/2023

Objet : Travaux – Extension Cimetière Communal

Dans le cadre des travaux d'extension du cimetière communal, et après avoir étudié les propositions reçues, il a été procédé à la signature de devis avec l'entreprise Pompes Funèbres Générales pour un montant TTC de 2 654.12 € (hors réactualisation de prix)

Décision n°2023-028 du 09/08/2023

Objet : Réparation Tracteur DEUTZ

La Commune devant faire réparer le tracteur DEUTZ (2661RM24) transporté au garage GINESTIE à St Médard d'Excideuil (24160), il a été procédé à la signature du devis avec le Garage GINESTIE pour un montant de 2 050.30 € HT.

-3-

TARIFS SCOLAIRES

Le Conseil Municipal décide de fixer à compter du 01/09/2023 les tarifs comme suit, pour les harmoniser avec la commune de CHATEAU-CHEVIX :

Cantine Scolaire

Enfant	2,34 €
Enseignants	5.62 €

Il est rappelé que les repas ne sont décomptés qu'à partir de 4 jours consécutifs d'absence.

Garderie Municipale

Matin	1.42 €
Soir	2.12 €
Matin et soir (le même jour)	3.40 €

AVENANT N°3 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE TRANSPORT SCOLAIRE

La Région Nouvelle Aquitaine – Pôle Transports – nous a fait parvenir un avenant à la convention A01/A02 qui acte les évolutions du règlement régional des transports scolaires et prolonge la convention jusqu'à fin 2025/2026.

Modifications :

Article 2 : convention reconductible par tacite reconduction jusqu'au dernier jour de l'année scolaire 2025-2026

Article 4.2.1 : parts familiales majorée après le 20 juillet

Le conseil municipal décide d'approuver l'avenant à intervenir avec la Région Nouvelle Aquitaine

PROJET BAIL – LOCAL BRIANCE BREUILH

Une entreprise de St Germain les Belles, Taekl Braséros, serait intéressée par la location du local précédemment occupé par Monsieur NOUAILLAS « Passage la Croix Bertrand ».

Les demandeurs prendraient les locaux en l'état pour un montant de 400 euros mensuels. Quelques travaux seront nécessaires (ils auraient par exemple besoin de prises adaptées à leur activité). Ceux-ci seront pris en charge par l'entreprise et déduits des loyers.

Même si les travaux réalisés donnent une plus-value au bien loué, le montant du loyer restera inchangé.

Le bail serait conclu pour neuf ans. Il prendrait effet au 1^{er} octobre 2023.

Le Conseil Municipal accepte de louer le local à l'entreprise Taekl Braséros, et autorise le Maire à signer tout acte à intervenir.

PROJET SCOLAIRE EN PARTENARIAT AVEC L'OCCITANE FC

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'un jeune de la commune souhaite devenir éducateur sportif. Ce dernier doit donc passer un Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BP JEPS) – Activités physiques pour tous. Dans le cadre de cette formation, l'étudiant est deux jours par semaine à l'école et les autres jours en stage.

L'Occitane FC propose de porter le projet, et de recruter le jeune homme dans le cadre de la formation. Le contrat est conclu sur treize mois rémunérés.

Le coût est de 9 763 euros, mais le club bénéficierait d'une aide de 6 000 euros. Le reste à charge serait donc de 3 763 euros.

L'occitane ne peut pas proposer suffisamment de temps de stage. Les dirigeants du club suggèrent que l'étudiant effectue des activités à l'école et à l'A.L.S.H.

Madame LABONNE, Directrice de l'école de MAGNAC-BOURG, manifeste son intérêt pour le projet et propose d'accueillir l'étudiant pour des stages à l'école. Le projet sera présenté à la communauté de communes pour les stages en A.L.S.H.

La conclusion d'une convention tripartite (Occitane FC, commune, communauté de communes) permettrait de régler les modalités liées aux périodes de stages. Les 3 763 euros restant à charge seraient partagés en trois au prorata du temps passé dans chaque structure.

Le Conseil Municipal amené à se prononcer sur ce projet, émet un avis favorable, et autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

-7-

QUESTIONS DIVERSES

ÉGLISE

Les devis pour la sécurisation sont en cours.

L'entreprise DELOMENIE a évalué la pose d'un échafaudage à 30 000 euros, et sa location pour un coût de 2 400 euros par an.

L'entreprise BLANCHON préconise l'installation d'un filet de protection avec pose par nacelle, ou par cordiste. Cette solution serait probablement moins onéreuse et aurait l'avantage de permettre de rouvrir l'église.

Madame LORNAC suggère de profiter de la nécessité d'effectuer des travaux pour faire chiffrer la mise en conformité de l'accessibilité au lieu de culte.

Intervention de Monsieur Éric Olivier LOCHARD

DOJO

Monsieur LOCHARD explique que le permis de construire a été déposé en juillet. Le délai d'instruction est porté à cinq mois, ce qui peut être ennuyeux pour des questions de temporalité.

Il rappelle que la commune n'est pas maître d'ouvrage, et que le coût des travaux est d'environ 340 000 euros (80% du montant est pris en charge par la Fédération Française, et 20% à la charge du Judo Club de Limoges)

À l'occasion de précédentes séances, il a été évoqué que la municipalité serait probablement amenée à se porter caution de l'association de judo pour la participation qui est demandée à cette dernière. La participation des sponsors sera à déduire de la somme due, et l'idée de mettre les parents à contribution pour la recherche de sponsors émerge.

Monsieur LOCHARD précise que Le Club de JUDO accueille des enfants de plusieurs communes. Or, la Communauté de Commune Briance Sud Haute-Vienne dispose de

la compétence sport dès lors qu'il y a un intérêt intercommunal. Monsieur LO-CHARD suggère donc que le DOJO devienne intercommunal et propose une rencontre avec le Président de la Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne.

Madame LORNAC ajoute qu'actuellement le club accueille 35 enfants dans un espace 88 m², le DOJO permettra de doubler voire tripler la capacité d'accueil. Le territoire impacté sera donc probablement encore plus vaste.

Elle demande l'autorisation de transmettre les plans du DOJO à l'ensemble de l'assemblée délibérante, et reçoit un avis favorable.

MAISON DE LA SANTÉ

Mardi 12 septembre, l'architecte viendra présenter les premiers plans à 17h30.

Une rencontre a eu lieu avec une jeune dentiste qui souhaite s'installer, avec un démarrage d'activité en janvier 2024. Si la maison de santé ne peut pas l'accueillir en janvier 2024, d'autres alternatives sont possibles (Maison FAUCHER, ancien cabinet des kinésithérapeutes) pour l'accueillir provisoirement.

Dans le courant de la deuxième quinzaine de septembre, une réunion de travail avec les infirmiers et la pharmacienne sera fixée avec pour objectif la recherche d'un médecin.

Intervention de Madame LORNAC

MARQUAGE PISTE CYCLABLE

Le marquage de la piste cyclable est effacé.

STATIONNEMENT VÉHICULES

Madame LORNAC rappelle que faute de panneau interdisant le stationnement, régulièrement des camions stationnent le long de la route de la gare, au niveau de l'intermarché, et souligne le caractère dangereux de la situation.

Intervention de Madame LABONNE

ÉCOLE

L'école accueille 72 enfants. L'effectif est en hausse. Une A.E.S.H. s'occupe de deux enfants dans la classe de Madame NEXON.

VITESSE EXCESSIVE

Madame LABONNE se fait l'écho de riverains qui se plaignent d'automobilistes qui roulent excessivement vite « Rue de Plaisance ».

Il est suggéré de faire un courrier.

Intervention de Monsieur TARRADE

COMICE

Le comice agricole aura lieu les 16 et 17 septembre. Le comité des fêtes est chargé de l'organisation, mais quelques lacunes sont constatées : Si le samedi semble géré (quelques interrogations concernant le personnel subsistent), le dimanche semble plus compliqué.

Madame FILIATRE exprime son désaccord avec les propos tenus par Monsieur TARRADE.

Monsieur TARRADE rappelle que des invitations ont été envoyées à plusieurs personnalités, autorités, élus pour le repas du dimanche midi et que la municipalité se doit de bien les recevoir.

Monsieur le Maire les accueillera.

Monsieur TARRADE estime qu'il serait urgent d'apposer les affiches du comice pour communiquer sur les festivités.

Madame LORNAC informe l'assistance qu'elle ne peut pas se servir du fichier qu'elle a reçu pour le Magnac en Bref, et qu'il lui manque le nouveau logo du comité des fêtes.

Monsieur TARRADE souligne que concernant le repas du dimanche midi, seule la remise en état de la cuisine est prévue. Se pose donc le problème du rangement et du nettoyage de la salle polyvalente. Madame FILIATRE suggère que tout le monde vienne à 18h15 après la remise des prix du concours de labour.

Excédée face aux remarques exposées par Monsieur TARRADE, Madame FILIATRE se demande s'ils ont bien assisté aux mêmes réunions, et assure que le comité des fêtes est en capacité de gérer l'organisation du comice.

Madame LABONNE fait remarquer à Madame FILIATRE qu'elle est peut-être un peu trop impliquée « comité des fêtes » et Madame FILIATRE lui répond qu'elle-même est mal placée pour faire ce genre de réflexion.

Les différents échanges suivants n'ayant plus rien à voir avec le comice, Monsieur LOCHARD recentre les débats et rappelle que la question est de savoir qui, parmi les conseillers, peut être là pour ranger la salle.

Monsieur PÉJOU informe qu'ils seront deux à venir aider, Madame FILIATRE trois et Monsieur GORY explique qu'il est incertain.

Un point définitif sera fait ultérieurement.

La question de la puissance du groupe électrogène est également abordée.

En ce qui concerne le repas du samedi soir, la pharmacienne a donné son accord pour le branchement du traiteur.

Madame LORNAC, contrariée par la tournure des débats quitte la séance à 21h20.

Intervention de Monsieur PÉJOU

VILLAGE ÉTAPE

Les rencontres nationales de la Fédération Nationale des Villages Étape auront lieu les 27 et 28 septembre 2023 à LIMOGES, beaucoup d'officiels seront présents.

Le 27, à l'occasion de l'assemblée générale le bureau sera renouvelé. Monsieur PÉJOU sera candidat à sa propre succession. La Commune serait ainsi représentée au conseil d'administration et au bureau.

Le matin du 28 sera consacré à une conférence de Monsieur Vincent GOLLAIN, Directeur du Département Économie de l'Institut Paris Région. Celle-ci sera suivie d'un repas servi à la salle des fêtes de Magnac (entre 100 et 120 convives attendus), puis d'une marche sensible dans la commune l'après-midi pour une mise en application de ce qui aura été dit le matin.

Il va falloir un peu de monde pour la mise en place de la salle des fêtes, à 9h, puis pour le service, vers midi et surtout après le repas vers 14h pour une remise en état de la salle polyvalente afin de permettre une restitution au retour de la marche sensible. Le plan de table doit être validé par la fédération et sera communiqué en temps utiles. La fin des festivités est prévue vers 17h30.

Monsieur HERMANN offre son aide.

Les deux secrétaires de Mairie ont proposé de participer au service du midi.

Considérant qu'il y aura assez peu de temps pour le nettoyage et le rangement, il est envisagé de modifier les emplois du temps de certains agents.

Un courrier a été adressé à la Communauté de Communes pour l'associer aux rencontres.

Le travail des employés communaux a été organisé pour que le bourg soit propre.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 21h35

Le Maire,

DUBOIS Jean-Louis



Le secrétaire,

Aimé DEFORGE.

